

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016

À cette séance ordinaire tenue le 9^e jour de mai 2016 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2016-05-09-085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2016-05-09-086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 11 avril 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

Madame Marie-Claude Gignac, directrice à l'école du Bateau-Blanc, veut connaître la justification en regard de l'abolition du poste de brigadière scolaire. Par la suite, elle demande de regarder la possibilité de doter la municipalité d'un radar pédagogique. Une discussion a lieu à ces sujets. Après celle-ci, il est convenu de répondre à ces questions de manière verbale et écrite. Par ailleurs, monsieur le maire, Dominic Tessier Perry, demande en retour à Mme Gignac pourquoi la prise en charge de ce poste ne se ferait pas par l'école.

2016-05-09-087

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 9 mai 2016 au montant de 130 491.17 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE AVRIL 2016

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	11 576.90 \$
2	Telus	1 435.79 \$
3	Telus Mobilité	33.16 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, avril	2 459.96 \$
7	Salaires nets des Employés, avril	20 954.37 \$
8	Salaires nets des Pompiers, rapports mars: 3152.21\$ avril:	3 152.21 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise avril	10 390.40 \$
10	Receveur Général du Canada, remise avril	4 116.24 \$
11	REER, cotisations avril	2 360.24 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective, avril	1 734.02 \$

13	Info Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$
14	Canadien National, mars	554.00 \$
15	Postes Canada, éclairer Mai	121.54 \$
16	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat chemin d'hiver 2015-2016, 5ième vers.	26 674.20 \$
17	Énergies Sonic, huile chauffage, garage municipal: 729.32\$, caserne incendie: 324.12\$	1 053.44 \$
18	Ghislain Dubé, activité animation bibliothèque 10 avril	220.50 \$
19	Club Gymnastique Gymnatech, cours 18-01 au 9-05, 2ième vers. Loisirs	1 015.00 \$
20	David Grondin, remb. Fact. Co-Op, bottes de travail	150.00 \$
21	Garage Conrad Audet, essence Mun.416.03\$, Inc.: 96.50.\$	512.53 \$
22	Ministre des Finances, permis boisson soirée quilles 21 mai Loisirs	87.00 \$
23	Fabrique St-Casimir, déneigement stationnement église saison hiver 2015-16, Réf: Rés.:2016-04-11-082	1 465.93 \$
24	Lucie Langlois, honor. Quilles 2ième vers. saison 15-16, Loisirs	1 750.00 \$
25	Agathe Tessier, honor. Quilles, 2ième vers. saison 15-16, Loisirs	1 750.00 \$
26	It Cloud Solutions, backup en ligne, augmentation forfait de sauvegarde à 60Go	11.88 \$
27	ULS de la Capitale Nationale, formation Parc-O-Mètre, Katy Grandbois, Loisirs	45.99 \$
28	Pharmacie St-Casimir, activité Fête de Pâques, 14.92\$, papeterie: 4.76\$	19.68 \$
29	Marché Thibault, Mun.: 4.70\$, Loisirs: 90.25\$	94.95 \$
30	Formation Prévention Secours, fournitures médicales, inc.	178.10 \$
31	Martin Denis, remb. Photographies pompiers pour cartes d'identité, incendie	70.00 \$
32	Équip. Bureau Portneuf-Champlain, papier copieur	90.83 \$
33	Ville Pont-Rouge, 12 chandails défi-santé, Loisirs	106.65 \$
34	CCAQ frais télésurveillance Mai 16 à Mai 17	275.94 \$
35	Courrier de Portneuf, publicité FFPE	413.91 \$
36	FQM facturation Dicom, mars	48.03 \$
37	La Pérade Ford Inc. Housses pour camion: 238.01\$, miroir: 60.62\$	298.63 \$
38	Katy Grandbois, frais repas réunion 12 avril: 8.63\$, frais déplac. 5-04 au 1-05 :253.48\$ Loisirs	262.11 \$
39	Graphicolor, quide des parents terrain de jeu, Loisirs	150.90 \$
40	Raymond, Chabot, Grant, Thornton, hon. Prof. Fin d'année	19 080.10 \$
41	SBM contrat service copieur 20-01 au 20-04-16	269.07 \$
42	Distribution Robert, produits salle par. Loisirs	118.75 \$
43	CTM, réparation radio et batterie, incendie	190.80 \$
44	Richard Équipement Inc. Fournitures de bureau	235.17 \$

45	DeRoo et Filles Inc., réparation microphone salle par. Mun.: 130.68\$, Loisirs: 253.65\$	384.33 \$
46	Sports Inter, poussière à ligner terrain de balle, Loisirs	579.48 \$
47	Champagne & Matte, arp. géom. Piquetage 2ième phase, Rue des Moissons	1 379.70 \$
48	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur Mai	644.51 \$
49	WSP services profess. au 23 avril, mise aux normes eau potable Aq.PM. Réf: Rés.: 2015-03-09-054	4 066.33 \$
50	Équipements Lapierre, pièces et transport Dicom Aq.PM	1 131.32 \$
51	SCAR Mun.: 353.07\$. Loisirs: 63.71, Embelliss. Poubelles parcs et terrain loisirs	1 177.21 \$
52	Albert Tessier, déneigement et transport neige 30 déc. au 4 mars, pelle bris aqueduc mars-avril	4 964.48 \$
53	Maurice Lépine, 1 encadre pour peinture remise à la biblio.	160.00 \$
54	Alex Coulome Ltée, location frigidaire quilles Loisirs	86.23 \$
55	Godin Station-Service, essence mun.	212.00 \$

TOTAL DU MOIS: 130 491.17 \$

Municipalité:	115 889.40 \$
Loisirs:	9 294.71 \$
Incendie:	5 004.30 \$
Local des Jeunes	0.00 \$
Embellissement	302.76 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour de mai 2016.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Messieurs Raymond Beaudoin, Denis Naud et Michel Trottier n'ont rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville souligne sa satisfaction en regard de la réparation des nids-de-poule à la sortie nord du pont de l'église.

Madame Danielle D. DuSablon nous résume sa participation aux instances de la MRC de Portneuf, à l'assemblée générale annuelle du Parc naturel régional de Portneuf et à la soirée d'information organisée par le député

fédéral de Portneuf. Par la suite, elle souligne le succès remporté lors de la dernière édition du festival de films.

Monsieur Robert Lépine nous informe de la tenue prochaine des Journées de la Culture et des activités reliées à celles-ci.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous dresse un état de la situation en regard des réseaux du Pied de la Montagne et du village.

2016-05-09-088

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-05-09-089

RÉVISION DE LA CARTE URBAINE / MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1:1000;

CONSIDÉRANT que cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT que pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que les données recueillies doivent ensuite être cartographiées en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE confier à Champagne & Matte, arpenteurs-géomètres la tâche de procéder à la prise de relevés techniques sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaire à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1:1000);

DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie numérique en corrigeant les données de la carte topographique minimale 1:1000 de la municipalité de Saint-Casimir;

QUE les coûts reliés à ces travaux estimés à 1 905.00\$, excluant les taxes applicables, soient imputés au poste budgétaire 02-61000-411 « Services professionnels génie».

ADOPTÉE

2016-05-09-090

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 092-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er août 2016 le montant imposé sera de 0,46\$ pour chaque service téléphonique afin de financer les centres d'urgence 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 145-2016 modifiant le Règlement numéro 092-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté. Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Je, soussigné, Denis Naud, conseiller, donne avis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre.

M. Denis Naud, conseiller

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Je, soussigné, Denis Naud, conseiller, donne avis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile sera adopté.

M. Denis Naud, conseiller

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 004-2000 SUR LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, soussigné, Denis Naud, conseiller, donne avis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 004-2000 sur la rémunération et le traitement des élus municipaux sera adopté.

M. Denis Naud, conseiller

2016-05-09-091

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES AU 30 AVRIL 2016

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier dépose à cette séance les états financiers cumulatifs au 30 avril 2016. Une copie de ce document est remise à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers se terminant le 30 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-05-09-092

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC POUR LA PHASE II DE LA RUE DES MOISSONS

CONSIDÉRANT que des travaux auront lieu prochainement afin de prolonger la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT que les entreprises Emco inc. et Réal Huot inc. ont déposé leurs soumissions de la manière suivante :

Emco inc.	18 472.42\$
Réal Huot inc.	18 461.56\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme soit Réal Huot inc., pour la somme de 18 461.56 \$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission 1080029 du 3 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 721 « Rues des Pionniers et des Moissons ».

DE FINANCER cette dépense par le produit de la vente des terrains de la rue des Moissons et, si nécessaire, par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2016-05-09-093

**CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION /
ACHAT DE PRODUITS DE BÉTON POUR LA PHASE II DE LA
RUE DES MOISSONS**

CONSIDÉRANT que des travaux auront lieu prochainement afin de prolonger la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT que les entreprises Fortier 2000 inc., Industries de ciment La Guadeloupe inc. et Béton Provincial inc ont déposé leurs soumissions de la manière suivante :

Fortier 2000 Ltée	17 771.13\$
La Guadeloupe inc.	31 252.36\$
Béton Provincial inc.	21 750.76\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Fortier 2000 Ltée, pour la somme de 17 771.13\$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission SF160352 du 5 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 721 « Rues des Pionniers et des Moissons ».

DE FINANCER cette dépense par le produit de la vente des terrains de la rue des Moissons et, si nécessaire, par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2016-05-09-094

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT DE SABLE POUR LA PHASE II DE LA RUE DES MOISSONS

CONSIDÉRANT que des travaux auront lieu prochainement afin de prolonger la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT que les entreprises 134619 Canada inc. et Entreprises St-Ubalde inc. ont déposé leurs soumissions de la manière suivante pour une quantité estimée de 900 tonnes métriques de sable classe « A »;

134619 Canada inc	3.50\$/tonne métrique
Entreprises St-Ubalde inc.	5.00\$/tonne métrique

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme soit 134619 Canada inc., pour la somme de 3 150.00 \$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 4 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 721 « Rues des Pionniers et des Moissons ».

DE FINANCER cette dépense par le produit de la vente des terrains de la rue des Moissons et, si nécessaire, par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2016-05-09-095

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT DE PIERRE CONCASSÉE (MG-20) POUR LA PHASE II DE LA RUE DES MOISSONS

CONSIDÉRANT que des travaux auront lieu prochainement afin de prolonger la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT que les entreprises Graymont Portneuf inc., et Entreprises St-Ubalde inc. ont déposé leurs soumissions de la manière suivante pour une quantité estimée de 1 215 tonnes métriques de pierre concassée MG-20;

Graymont Portneuf inc.	9.40\$/tonne métrique
Entreprises St-Ubalde inc.	10.65\$/tonne métrique

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme soit Graymont Portneuf inc., pour la somme de 11 421.00 \$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 3 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 721 « Rues des Pionniers et des Moissons ».

DE FINANCER cette dépense par le produit de la vente des terrains de la rue des Moissons et, si nécessaire, par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2016-05-09-096

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ENTREPRISES D'EXCAVATION POUR LA PHASE II DE LA RUE DES MOISSONS

CONSIDÉRANT que des travaux auront lieu prochainement afin de prolonger la rue des Moissons;

CONSIDÉRANT que les entreprises Transport Gilles Tessier inc., et Entreprises St-Ubalde inc. ont déposé leurs soumissions de la manière suivante pour une pelle 228/230 avec opérateur pour 60 heures de travail;

Transport Gilles Tessier	115.00\$/heure
Entreprises St-Ubalde inc.	122.85\$/heure

CONSIDÉRANT que l'entreprise 134619 Canada inc. a déposé sa soumission de la manière suivante pour une pelle Volvo 160 avec opérateur pour 60 heures de travail;

134619 Canada inc.	95.00\$/heure
--------------------	---------------

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication d'un contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Gilles Tessier inc., pour la somme de 6 900.00 \$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 29 avril 2016 et à 134619 Canada inc. pour la somme de 5 700\$ (avant taxes) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 4 mai 2016.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 04000 721 « Rues des Pionniers et des Moissons ».

DE FINANCER cette dépense par le produit de la vente des terrains de la rue des Moissons et, si nécessaire, par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2016-05-09-097

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / MESURE DES BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder en 2016 à la vidange des boues des étangs de la station de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal octroi un contrat à Environnement McM inc. de Saint-Paulin au montant de 1 325.00\$ (plus taxes) pour la réalisation de ce mandat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41400 526 « Entretien et réparation machineries ».

ADOPTÉE

2016-05-09-098

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service, en date du 20 avril 2016, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit annuel des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, au montant de 16 745\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE le contrat soit adjugé à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 16 745\$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 20 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-05-09-099

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 / MONTE-PERSONNE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à la vérification du décompte progressif #2 transmis par l'entrepreneur dans le cadre du projet de monte-personne;

CONSIDÉRANT qu'une retenue de 10% a été appliquée au décompte comme garantie des travaux;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à l'entreprise Construction RO inc. de Trois-Rivières le décompte progressif # 2 dans le cadre du projet de monte-personne au montant de 55 321.19\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2016-05-09-100

LOI SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE L'ANIMAL

CONSIDÉRANT qu'une plainte a été déposée au MAPAQ contre la Municipalité de Saint-Casimir à l'effet qu'elle recueillait des animaux errants et agissait à titre de fourrière sans détenir de permis dudit ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir doit se conformer à la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*;

CONSIDÉRANT que la Société protectrice des animaux (SPA) de la Mauricie accepte de recueillir les animaux errants provenant du territoire de la Municipalité de St-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INSTAURER en date du 9 mai 2016 la procédure suivante en regard des animaux errants sur le territoire de la Municipalité de Saint-Casimir;

- 1- Suite à la réception d'un signalement d'un animal errant, procéder rapidement à sa capture;
- 2- Vérifier si l'animal porte une licence, si oui, le transporter sans délai chez le propriétaire et lui remettre l'animal. Si non, transporter immédiatement l'animal à la SPA de la Mauricie;
- 3- La Municipalité de Saint-Casimir s'engage à défrayer à la SPA Mauricie l'ensemble des services dispensés à l'animal;
- 4- Advenant que l'animal soit récupéré par le propriétaire à la SPA Mauricie, de facturer celui-ci pour les frais encourus par la municipalité.

DE transmettre une copie de cette résolution au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

ADOPTÉE

2016-05-09-101

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 3^E ÉDITION DE LA COMMISSION BRASSICOLE

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cet évènement s'adressent à la municipalité afin d'obtenir une commandite pour la tenue de la 3^e Commission Brassicole;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a déjà accepté, sans frais, de fermer une partie de la rue Tessier Est pour la tenue de cet évènement;

Une discussion s'engage sur le sujet. À cet effet, il est proposé par Mme Danielle D. DuSablou d'offrir un montant de 375\$ pour la tenue de cet évènement. N'ayant aucun appui, cette proposition n'a pu être débattue.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ALLOUER un budget de 250\$ au Service en sécurité incendie de la municipalité afin de défrayer les services de sécurité lors de la tenue de la 3^e édition de la Commission Brassicole;

DE demander au comité organisateur d'offrir une visibilité à la Municipalité de Saint-Casimir en regard de cette commandite.

ADOPTÉE

2016-05-09-102

EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ À LA TONTE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à embaucher cette année un préposé à l'entretien des pelouses de la municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Allard démontre de l'intérêt à nouveau à occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE monsieur Olivier Allard soit engagé à titre de préposé à la tonte des pelouses pour la saison estivale débutant le 10 mai 2016 à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 10.75\$ plus 4% pour les vacances. M. Allard sera payé sur le principe « temps fait / temps payé »;

ADOPTÉE

2016-05-09-103

ENGAGEMENT D'UN ARBITRE POUR LE SOCCER

CONSIDÉRANT QU'UN poste d'arbitre pour le soccer est à combler;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Michaël Thibault soit engagé pour la saison estivale 2016 à titre d'arbitre pour le soccer au taux horaire de 10.75\$ plus 4% pour les vacances.

ADOPTÉE

2016-05-09-104

ENGAGEMENT DES MONITRICES POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE des postes de monitrices pour le terrain de jeu sont à combler;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mesdames Noémie Tessier et Tania Guay soient engagées du 20 juin au 5 août 2016 au poste de « monitrice » pour 7 semaines à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 10.75\$ plus 4% pour les vacances;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70151 140 «Rémunération moniteurs».

ADOPTÉE

2016-05-09-105

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2016-2017

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce programme est de contribuer aux projets d'amélioration par les municipalités de leur réseau routier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir entretient un réseau routier municipal de 43,71 kilomètres incluant 11 kilomètres de routes municipales non admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT que les rangs et les rues de la municipalité ont besoin d'amélioration de la chaussée pour garder une surface de roulement sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir demande une aide financière de 40 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017 du ministère des Transports du Québec afin de procéder au pavage de diverses sections du Rang Sainte-Anne à savoir +/- 1 000 mètres;

QUE la municipalité de Saint-Casimir contribuera pour un montant de 40 000\$ dans ce projet estimé à 80 000\$.

DE financer ce projet via le Surplus accumulé affecté de l'ancienne paroisse (poste 55 99279 000)

ADOPTÉE

2016-05-09-106

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQSC /
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thuribe demande, par sa résolution 2014-08-699, le prolongement sur son territoire du réseau d'aqueduc appartenant à la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que cette demande vise cinq nouveaux terrains à bâtir ce qui représente une distance de 130 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une extension du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation préalable devra être obtenue de la part du MDDELCC avant d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT que pour obtenir cette autorisation des plans et devis devront être préparés et signés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux s'élève à 16 000\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte le prolongement du réseau d'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thuribe aux conditions suivantes;

- La Municipalité de Saint-Thuribe s'engage à financer la moitié des coûts de réalisation des travaux;
- La Municipalité de Saint-Casimir limite son investissement à 8 000\$;
- La Municipalité de Saint-Thuribe s'engage à accepter une servitude notariée envers la Municipalité de Saint-Casimir pour le passage de l'aqueduc.

ADOPTÉE

2016-05-09-107

**DEMANDE À LA COMPAGNIE TELUS POUR AMÉLIORER SON
SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que les résidents de Saint-Casimir pourraient bénéficier d'un meilleur service Internet de la part de la compagnie Telus;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la compagnie Telus d'augmenter la qualité de son service Internet sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2016-05-09-108

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2016-002 / M. DYAN VACHON (LOT 3 928 672)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Dyan Vachon propriétaire du lot 3 928 672 pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 7.2.4.3-b, 7.2.4.3-c et 7.2.4.4 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone résidentielle de faible densité en milieu agricole (Ra/a-8);

CONSIDÉRANT que le demandeur projette de construire un garage privé isolé d'une hauteur de 7,62 mètres par 15.25 mètres de profondeur par 9.15 mètres de largeur avec des murs de 4,26 mètres de hauteur et des portes de garage de 3.65 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU-2016-05-02-007;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 672 situé dans la zone Ra/a-8 la construction d'un garage privé isolé aux dimensions décrites ci-avant.

ADOPTÉE

2016-05-09-109

DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Casimir que M. Robert Lépine, conseiller, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander à la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, de désigner monsieur Robert Lépine, conseiller de la Municipalité de Saint-Casimir, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice.

ADOPTÉE

2016-05-09-110

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE SITUÉE À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que pour assurer un bon fonctionnement de la génératrice il est fortement recommandé par le manufacturier de procéder à des travaux d'entretien au minimum une (1) fois par année;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Génératrice Drummond de St-Germain-de-Grantham pour l'entretien préventif de la génératrice située à l'usine de filtration au montant de 544.25\$ plus taxes et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 1^{er} mai dernier.

ADOPTÉE

2016-05-09-111

AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT EN FONCTION DES VARIATIONS DES PRIX DU CARBURANT DIESEL

CONSIDÉRANT que pour l'hiver 2015-2016 l'ajustement prenant compte de la variation du prix du carburant diesel s'élève à 2 943.85\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser la somme forfaitaire de 2 943.85\$ à la compagnie 134619 Canada inc. (M. Albert Tessier) à titre de compensation relative à la fluctuation du prix du carburant diesel pour l'hiver 2015-2016;

ADOPTÉE

2016-05-09-112

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder en 2016 à la vidange des boues des étangs de la station de traitement des eaux usées;
EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander une soumission aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 2 mai dernier.

ADOPTÉE

2016-05-09-113

RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

DIVERS

A) Croix de chemin Giroux : Il est convenu de procéder au lettrage de la croix avec le libellé d'origine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2016-05-09-114

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h25.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire